



VERBAND BERNISCHER NOTARE
Rechtsberatung inklusive. Ihre Berner Notare.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Conseil juridique inclu. Vos notaires bernois.

^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

Institut de Droit Notarial et de
Pratique Notariale

Istituto di Diritto e Pratica Notarile

**Institut für Notariatsrecht und
Notarielle Praxis**

Séminaire de formation continue

Mercredi 23 octobre 2019 et jeudi 24 octobre 2019,

**de 13h45 à 17h45, Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20,
3015 Berne**

Questions actuelles de planification matrimoniale et successorale – en particulier du point de vue du notariat

Chères Consoeurs, chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Les questions de planification matrimoniale et successorale se posent régulièrement et de diverses manières pour les notaires. La rédaction de contrats de mariage et de pactes successoraux incluant la planification par le biais d'assurances, l'organisation d'aspects relevant de l'exécution testamentaire et également du droit international privé constituent un domaine central de l'activité notariale. Pour cette occasion l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale de l'Université de Berne** vous invitent à la formation continue 2019 qui traitera du thème des « Questions actuelles de planification matrimoniale et successorale – en particulier du point de vue du notariat ».

Pour commencer, des questions relatives à la planification matrimoniale et successorale seront présentées à la lumière des nouvelles évolutions. Suivra ensuite un exposé sur la réglementation de l'UE en matière de régime matrimonial et son importance pratique pour la Suisse. Les aspects actuels de l'exécution testamentaire seront ensuite abordés, en rapport avec le notariat en particulier. La manifestation se terminera par un exposé sur les assurances et leur traitement dans le domaine des régimes matrimoniaux et du droit des successions.

1. Programme – thèmes, horaire et direction du séminaire

Heure	Thèmes / programme
13h45	Ouverture / salutations de la présidente de l'ANB
14h00	Questions actuelles de planification matrimoniale et successorale – en particulier du point de vue du notariat Prof. Dr. iur. Stephan Wolf / Dr. iur. Martin Eggel
15h00	La réglementation de l'UE en matière de régime matrimonial et son importance pratique pour la Suisse Prof. Dr. iur. Simon Laimer
15h30	Pause
16h00	Aspects actuels de l'exécution testamentaire, en rapport avec le notariat en particulier Prof. Dr. iur. Hans Rainer Künzle
16h45	Les assurances et leur traitement dans le domaine des régimes matrimoniaux et du droit des successions Prof. Dr. iur. Regina E. Aebi-Müller
17h30	Discussion
17h45	Clôture du séminaire

Langue, Traduction

- Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi 24 octobre 2019.

Direction du séminaire

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne.

Crédits pour les avocats/es spécialistes

Les avocates et avocats spécialistes peuvent prétendre aux crédits suivants conformément à la décision de la Commission concernée :

- Droit des successions: 4 crédits FSA
- Droit de la famille: 2 crédits FSA

Les crédits sont accordés à la condition que le participant ait pris part personnellement à l'ensemble du programme.

2. Conférencières/conférenciers

- 2.1. Questions actuelles de planification matrimoniale et successorale – en particulier du point de vue du notariat

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne / Dr. iur. Martin Eggel, LL.M., avocat, maître assistant et chargé de cours à l'Université de Berne

- 2.2. La réglementation de l'UE en matière de régime matrimonial et son importance pratique pour la Suisse

Prof. Dr. iur. Simon Laimer, LL.M., avocat, professeur associé pour le droit civil, le droit international privé le droit privé européen et le droit comparé à l'Université d'Innsbruck

- 2.3. Aspects actuels de l'exécution testamentaire, en rapport avec le notariat en particulier

Prof. Dr. iur. Hans Rainer Künzle, avocat, professeur titulaire de droit privé et de droit privé comparé à l'Université de Zurich, Of Counsel KENDRIS AG

- 2.4. Les assurances et leur traitement dans le domaine des régimes matrimoniaux et du droit des successions

Prof. Dr. iur. Regina E. Aebi-Müller, avocate, professeure ordinaire de droit privé et de droit privé comparé à l'Université de Lucerne

3. Date et lieu

Mercredi 23 octobre 2019 et jeudi 24 octobre 2019 de 13h45 à 17h45,
Konferenzzentrum Egghölzli Bern, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne

L'utilisation des transports publics est recommandée:

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“) et
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“).

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

4. Documentation

Chaque participant reçoit la documentation du séminaire sous la forme d'un ouvrage imprimé ainsi qu'un code pour l'E-book, ceci sans frais supplémentaire. La version imprimée de la documentation ainsi que les autres documents (liste des participants) seront remis au début de la manifestation.

5. Prix

CHF 350.— pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires

CHF 140.— pour les notaires stagiaires

CHF 390.— pour les autres participants/es

Le prix comprend la documentation en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 24 octobre 2019.

6. Inscriptions et aspects administratifs

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung ».

Personne de contact: Markus Schärer, notaire, Zeughausgasse 18, 3000 Berne – tél : 031 320 59 11 – fax : 031 320 59 12 – weiterbildung@bernernotar.ch.

L'inscription se fait par la voie électronique (www.bernernotar.ch) jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 au plus tard.

Le formulaire de « confirmation de participation/bon » ainsi que la facture pour le paiement du prix du séminaire vous seront adressés par courriel après réception de votre inscription.

Veillez imprimer le formulaire « confirmation de participation/bon » et le présenter lors de votre arrivée.

En cas d'empêchement le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé.

Berne, juin 2019

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Le Comité

**Institut de Droit Notarial et
de Pratique Notariale de l'Université
de Berne**